



PROCEDURE D’AFFILIATION F.F.F. DEMATERIALISEE

La Fédération Française de Football, dans sa politique de dématérialisation, souhaite moderniser et simplifier les procédures en optimisant l’utilisation des outils informatiques. Pour ce faire, les clubs qui souhaiteront s’affilier à la F.F.F. devront remplir un formulaire de demande d’affiliation digital, et toute la procédure sera informatisée.

Comment obtenir le formulaire de demande ?

Tout club désirant s’affilier doit contacter son District d’appartenance qui lui transmettra par courriel un lien grâce auquel il aura accès au formulaire de demande d’affiliation.

Comment remplir le formulaire de demande ?

Le formulaire en ligne ne présente pas de nouveauté, il s’agit d’une reprise du formulaire papier.

6 catégories composent ce formulaire :

- Identité du club
- Coordonnées du club
- Coordonnées du Président
- Caractéristiques du club
- Installation(s) sportive(s)
- Attestation sur l’honneur

Tous ces champs doivent être dûment renseignés par le club. Les champs comprenant un * sont des champs bloquants et empêcheront la progression.

Quelles pièces justificatives joindre au dossier ?

- Statuts de l’Association
- PV de l’Assemblée Générale Constitutive
- Récépissé de déclaration en Préfecture
- Attestation sur l’honneur

NB : Un chèque de caution de 1000 € devra être envoyé par courrier ou déposé au District de Provence.



Comment joindre l'attestation sur l'honneur ?

Avant de valider votre demande, vous devez joindre l'attestation sur l'honneur disponible sur le site <https://www.fff.fr/actualites/179466-creation-d-un-club> dûment remplie, signée.

Une fois le formulaire validé, un message apparaît « Votre demande d'affiliation est en cours de traitement ». La demande sera ensuite transmise au District concerné pour vérification et avis.

Comment régulariser une demande ?

Dans le cas où votre pièce est non valide ou manquante, vous recevrez automatiquement un courriel. Il faudra alors cliquer sur le bouton régulariser la demande.

Informations :

- Conformément à l'article 2.2 des Statuts de la F.F.F., l'affiliation à la Fédération peut être refusée à un club si :
 - Son organisation ou son objet social ne sont pas compatibles avec les statuts de la F.F.F. (l'objet doit être la participation aux compétitions organisées par la F.F.F., ou à minima la pratique du Football)
 - Si la dénomination ne respecte pas le principe de neutralité rappelé à l'article 1 des statuts de la F.F.F. : le nom du club ne doit pas avoir de connotation politique, idéologique, religieuse ou syndicale.
- Une fois l'avis favorable du District donné, le dossier est transmis à la Ligue pour avis puis à la Fédération pour validation par le Comité Exécutif. Vous recevrez alors un courriel dans lequel vous sera communiqué : votre numéro d'affiliation, votre code et votre mot de passe Affifoot, qui vous permettra d'aller sur Footclubs.

NB : Article 9 – Règlement du championnat Séniors du District de Provence

Conformément aux dispositions de l'article 9 du Règlement des Championnats Seniors du District de Provence, tout club désirant s'affilier auprès de la F.F.F. et ainsi débiter en championnat sénior Départemental 4, devra obligatoirement engager, en plus de celle-ci, au moins une équipe de « Jeunes » allant des U11 à l'U19. En cas d'inobservation de ces obligations ou si cette équipe de « jeunes » ne terminait pas la saison pour quelque motif que ce soit, l'équipe sénior du club concerné serait automatiquement classée à la dernière position du classement puis interdite de se réengager la saison suivante ou interdite d'accession si elle avait acquis sportivement le droit.

Contact District de Provence : 04 91 32 04 04 – secretariat@provence.fff.fr

Horaires d'ouverture : 10h00 – 12h30 / 13h30 – 18h00